

Nouveauté
2018 !

Formation à la Gestion Associative :

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative

Vous êtes bénévole, salarié, volontaire ou porteur de projet associatif ? Contactez-nous !

Le CFGA permet d'acquérir, actualiser ou valider les **connaissances nécessaires pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif** grâce à l'apport de savoirs en gestion administrative, financière et humaine d'une association et à une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement.

Le CFGA s'organise de la façon suivante :

- **une formation théorique de 5 journées entre avril et juin 2018** encadrée par l'URQR
- **un stage pratique** accompli sous tutorat pédagogique.
- **une journée en fin d'année civile** de retour sur le stage pratique.

PROGRAMME DE LA PARTIE THEORIQUE : 30 h

Module 1 : Principes fondamentaux de la loi 1901 et environnement des associations

Mardi 3 avril 2018

- la loi de 1901
- le projet associatif
- les statuts
- la création d'une association
- la structuration du mouvement associatif
- l'environnement partenarial

Module 2 : Organisation, gouvernance et mobilisation des bénévoles

Mardi 15 mai 2018

- l'administration et l'organisation interne
- les instances décisionnelles
- le rôle des dirigeants
- la communication interne
- les statuts, rôles et droits des bénévoles
- la responsabilité civile et pénale des bénévoles
- la mobilisation des bénévoles

Module 3 : Les finances associatives

Mardi 29 mai 2018

- les sources et modes de financement public et privé
- les ressources propres
- les dossiers de demande de subvention
- le rapport d'activité annuel

Module 4 : Comptabilité, fiscalité et fonction employeur

Mardi 5 juin 2018

- les méthodes comptables
- les documents financiers annuels
- la fiscalité
- créer et gérer un emploi associatif
- le service civique

Module 5 : Du projet associatif au projet d'activité

Mardi 19 juin 2018

- l'élaboration d'un projet d'activité, d'action ou d'évènement
- la communication autour d'une action
- l'élaboration et le suivi d'un budget d'une action
- l'évaluation d'une action

Suite au dos >

PARTIE PRATIQUE : 120 h - soit 20 jours

La formation pratique est effectuée avec le tutorat d'un de ses dirigeants ou d'un autre bénévole régulier, ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association.

Elle fait l'objet d'une appréciation du tuteur pédagogique sur le livret de formation. Le tuteur doit encadrer, soutenir et faciliter l'expérience pratique du candidat à la formation.



J'ai envie de m'inscrire !
J'ai une question !

Renseignements et inscriptions :

Coline RIOS Anne FALGUEYRETTES
animation@urqr.org coordination@urqr.org
05 65 81 26 64 ou 06 48 04 78 53

Conditions d'inscription :

- Être salarié ou dirigeant bénévole d'une association
- S'engager à être présent à l'intégralité de la formation

Informations pratiques :

- les journées de formation théoriques auront lieu dans les locaux de l'URQR, à Villefranche de Rouergue (adresse ci-dessous).



Université Rurale Quercy Rouergue
Bâtiment Interactis
Chemin de 13 Pierres
12 200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

<http://urqr.org> / Retrouvez-nous sur Facebook !